

PROBLEMES ET ENJEUX

DANS L'EVOLUTION DES METIERS DU TRAVAIL SOCIAL

Roger Bertaux¹

Si l'adéquation entre emploi et formation n'a nulle part été atteinte, l'objectif n'en est pas pour autant socialement illégitime. C'est bien dans cette perspective que le département de recherche de l'IRTS de Lorraine² s'est inscrit lorsque dès 1996 il a participé à la démarche nationale qui visait à mettre à plat l'état des professions du champ social, à travers le programme de recherche de la MIRE « observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale »³. Dans les années suivantes, ce même département a travaillé à l'étude de plusieurs professions sociales : les professions de directeur et de cadre intermédiaire, l'éducation populaire face à l'intercommunalité en milieu rural, les travailleurs sociaux face aux politiques d'insertion. C'est à partir de cet ensemble, particulièrement la recherche pilotée par la MIRE, que je vais aborder la question des professions de l'intervention sociale aujourd'hui en montrant comment, depuis les années 1980, marquées à la fois par la décentralisation de l'Etat central et par la montée des problèmes d'exclusion, les professions sociales se sont diversifiées, transformées, restructurées dans leur édifice global, et comment l'autonomie (relative) des professionnels s'est trouvée affaiblie par l'émergence de nouveaux pouvoirs institutionnels et de nouvelles logiques. Pour autant il s'agira d'interroger (dans un second temps) les directions possibles d'évolution pour les années à venir, sans rester prisonnier des tendances amorcées dans les années 1980-90. Dans le champ social comme dans d'autres champs, rien n'est défini d'avance ; les jeux d'acteurs doivent être pris en compte face à la puissance (relative) des déterminismes économiques et sociaux.

1. Les transformations des professions sociales : quelques constats

L'étude pilotée par la MIRE avait plusieurs objectifs et portait de questions posées par les principales institutions concernées par les politiques sociales aujourd'hui. Le champ social apparaissait opaque aux décideurs politiques : on ne savait plus vraiment qui faisait quoi, dans quel cadre institutionnel, avec quel statut et dans quelle profession ; certains mettaient l'accent sur les « métiers émergents » qu'ils opposaient aux métiers traditionnels du champ social, et quelquefois considéraient que ces derniers étaient dépassés par la montée des problèmes liés à l'exclusion et devaient laisser la place aux nouveaux métiers, censés être plus adaptés et plus efficaces. Au contraire, d'autres décideurs politiques, et non des moindres, estimaient que les professions traditionnelles du champ social constituaient toujours le noyau dur de l'intervention sociale alors que les métiers émergents, minoritaires en nombre, n'étaient jamais qu'une sorte de périphérie gravitant autour du noyau dur. D'entrée, il était clair que la question posée aux chercheurs n'était pas seulement de l'ordre des

¹ Communication dans le cadre du séminaire OREFQ / GREE – 6 décembre 2002 – Pont à Mousson. Publiée in *Régulations locales, cohérences nationales, intégration européenne : quelle(s) prospective(s) pour la relation formation-emploi ?*, sous la direction de René Kratz (OREFQ) et Hervé Lhotel (GREE), Presses Universitaires de Nancy, 2005.

² Institut Régional du Travail Social, centre de formation de travailleurs sociaux.

³ Programme piloté par la Mission Recherche (MIRE) du Ministère de la Solidarité, ayant donné lieu à une publication collective : *Les mutations du travail social, dynamiques d'un champ professionnel*, sous la direction de Jean-Noël Chopart, Paris, Dunod, 2000.

comptages statistiques, mais mettait en jeu des conceptions différentes, voire opposées, concernant le degré de pertinence des multiples types d'intervention sociale. Les constats principaux qui vont être développés ici sont à situer dans le cadre de cette demande complexe, à laquelle du reste les sept équipes de recherche de ce programme national n'ont pas répondu toujours de manière uniforme. Le développement suivant se fonde principalement sur les orientations de recherche des chercheurs de l'équipe nancéenne⁴.

1.1. La configuration nouvelle des professions sociales aujourd'hui

Dans les années 60-70, les professions sociales étaient constituées autour des professions de niveau III : assistantes sociales, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale (voire animateurs socio-culturels, si on les classe dans le champ social, ce qui est pourtant assez contestable au moins pour cette période antérieure). Ces professions étaient majoritaires en nombre. Elles étaient secondées par des professions de niveau IV et V, moins nombreuses : moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques, travailleuses familiales⁵...

Cette configuration est aujourd'hui dépassée. D'une part se sont développées en nombre des professions anciennes, telles que aides médico-psychologiques ou assistantes maternelles de l'Aide Sociale à l'Enfance ; et sont apparues des professions nouvelles, en particulier dans l'aide à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, mais aussi dans le domaine de la médiation de quartier, ou dans les divers secteurs de l'insertion (métiers manuels de l'insertion par l'économique...), tous professionnels (voire bénévoles ou semi-professionnels) souvent sans formation sociale, à statut précaire, peu rémunérés. Dès lors aujourd'hui, au vu des dernières statistiques disponibles⁶, les professions sociales de niveau IV et V représentent plus de 65% des professions de travail social. Dans le même temps les professions de niveau III, bien qu'elles n'aient pas baissé en nombre absolu, ont vu leur part diminuer dans l'ensemble : un peu plus de 30%.

D'autre part, apparaît de façon significative une strate nouvelle, placée entre les travailleurs sociaux de niveau III et les directions d'institutions ou de services : la strate de ce que l'on peut nommer l'ingénierie sociale, faite de chargés de mission, de chefs de projet, de coordinateurs (ou appellations équivalentes, non encore stabilisées). Ces nouveaux professionnels se caractérisent par des missions de conception et de montage (administratif, financier, social et éducatif) de nouveaux dispositifs sociaux, par une origine souvent extérieure au monde du travail social⁷ (université, secteur marchand de l'industrie et des services), par des références théoriques et pratiques qui, au moins au départ, ne sont pas celles des travailleurs sociaux historiques. Le développement de cette strate professionnelle nouvelle, partie intégrante d'une fonction de direction élargie, est liée à des évolutions qui seront abordées plus loin, en particulier à la complexification du champ social, tant en ce qui concerne la montée et la diversification des phénomènes d'exclusion qu'en ce qui concerne les évolutions législatives et réglementaires, tous facteurs ayant entraîné des modifications substantielles de cette fonction de direction élargie.

⁴ *Observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale*, rapport final de recherche, Nancy, 1998, sous la direction de Yvon Schléret, Monique Legrand, Roger Bertaux, et avec la participation active de Sylvain Bernardi, Sylvie Drion, Vincent Meyer, Olivier Warry, Fanny Zanferrari.

⁵ Les dates de promulgation des diplômes d'Etat ou des certificats d'aptitude peuvent servir de repères : AS 1932, ES 1967, ME 1970, Animateurs 1970, AMP 1972, CESF 1973, TF 1974 (Source Jacques Ion et Jean-Paul Tricart.- *Les Travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 1984). Par ailleurs, malgré l'incertitude des chiffres, en particulier pour cette période déjà ancienne, on peut considérer en suivant les indications des auteurs cités ci-dessus que les professions de niveau III passent de 80% des professions sociales en 1970 à 51% en 1980, alors qu'inversement les professions de niveaux IV et V passent de 20% en 1970 à 49% en 1980 (les chiffres d'aujourd'hui sont indiqués dans la suite de cet article).

⁶ DRESS.- « Les travailleurs sociaux en 1998 : environ 800 000 professionnels reconnus », in *Etudes et résultats*, n° 79, septembre 2000.

⁷ Pour autant, certains de ces nouveaux chargés de mission et chefs de projet viennent du secteur social le plus classique, et dans beaucoup d'endroits sont même à l'origine des nouveaux dispositifs sociaux liés à l'évolution de la législation sociale (Cf. Jacques Ion.- *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat, 1990).

Lorsqu'on représente par un graphique cette nouvelle configuration, l'image de la pyramide apparaît la plus adaptée. Au sommet, une fonction de direction élargie, faite des directeurs, des cadres intermédiaires et de la nouvelle strate de l'ingénierie sociale ; au milieu, un effectif encore très significatif de travailleurs sociaux historiques de niveau III, avec des fonctions qui persistent à se situer sur le double plan de la conception et de la mise en œuvre ; enfin, une large base d'intervenants sociaux de niveau IV et V, les uns avec des certifications sociales reconnues et une identification précise de leur métier dans les conventions collectives et les grilles de la fonction publique, les autres sans certification sociale, sans identification conventionnelle. Ces derniers se distinguent des travailleurs sociaux de niveau III par un pourcentage de leur temps de travail très important en contact direct avec les personnes dont ils ont la charge ; confrontés en permanence aux difficultés de ces personnes, souvent isolés les uns des autres (en particulier dans les métiers du domicile), ils peuvent être qualifiés de « métiers du front » ou de « métiers de la première ligne »⁸.

1.2. Nouveaux acteurs, affaiblissement des logiques professionnelles

La loi de décentralisation du début des années 80 a redistribué très amplement les pouvoirs décisionnels dans le domaine social, attribuant aux conseils généraux des compétences qui jusque-là relevaient de l'Etat. De même les lois successives organisant l'intercommunalité tant en milieu urbain qu'en milieu rural ont permis aux structures intercommunales d'accroître leurs moyens par mutualisation d'une partie de leurs recettes et, partant, de développer des actions dans le champ social et socio-culturel bien au-delà des activités traditionnelles des anciens bureaux d'aide sociale ou des nouveaux conseils communaux d'action sociale. Ces nouveaux acteurs, bénéficiant de la forte légitimité accordée au suffrage universel (même si celui-ci est indirect dans l'intercommunalité), ont comme caractéristiques nouvelles, en comparaison de la tutelle étatique ancienne, d'être plus proches des situations de terrain, et dès lors d'y être plus attentifs, de vouloir des résultats tangibles en particulier dans le domaine de l'insertion professionnelle et dans celui de la sécurité urbaine (voire rurale), et donc de demander des comptes aux travailleurs sociaux sur l'efficacité de leurs pratiques.

Une étude réalisée par le département de recherche de l'IRTS de Lorraine, à la demande de l'Union Régionale des Foyers Ruraux de Lorraine⁹, a mis en évidence à la fois cette tendance forte des élus (ici les conseillers intercommunaux) à se penser comme maîtres d'ouvrage et à commanditer, moyennant finances, des actions aux fédérations d'éducation populaire considérées comme maîtres d'œuvre, mais aussi la déclinaison différenciée de cette orientation selon les histoires locales et en particulier selon les alliances historiques passées entre acteurs intercommunaux et acteurs de l'éducation populaire. Quel que soit le cas de figure local des rapports entre ces acteurs (subordination intériorisée, subordination contestée, coopération consensuelle, coopération conflictuelle, absence de rapports), il reste que le contraste avec la période antérieure est considérable ; les fédérations d'éducation populaire ont manifestement perdu une part considérable de leur autonomie et ne peuvent désormais la retrouver qu'à travers d'habiles négociations et surtout à travers la preuve apportée au jour le jour de leur efficacité au regard des critères des conseillers intercommunaux (ce qui fait dire à nombre d'animateurs qu'ils sont « instrumentalisés »).

Plus généralement, la montée des phénomènes d'exclusion (chômage de masse, paupérisation, toxicomanie, problèmes dans des quartiers dits « sensibles »...) a eu pour effet de rendre socialement peu crédible le travail social aux yeux de certains élus. Des textes emblématiques comme le rapport Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes¹⁰, comme le rapport Dubedout sur le développement social des quartiers¹¹, ou plus encore comme le rapport Bonnemaïson sur l'insécurité¹²,

⁸ Elisabeth Maurel.- « Observer les emplois et les qualifications de l'intervention sociale », in *Recherches et Prévisions*, n° 54, 1998.

⁹ Marie-Christine Bastien, Sylvain Bernardi et Roger Bertaux.- *Education populaire, territoires ruraux et développement*, Paris, L'Harmattan, 2004.

¹⁰ Bertrand Schwartz.- *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au premier ministre, La documentation française, 1981.

¹¹ Hubert Dubedout.- *Ensemble, refaire la ville*, rapport au premier ministre, La documentation française, 1983.

sans parler, une décennie plus tard, d'un rapport pour l'Association des Présidents de Conseils Généraux¹³, ont contribué à jeter un doute sur la pertinence des dispositifs et pratiques mis en œuvre par les travailleurs sociaux historiques, soit en préconisant de nouveaux dispositifs et de nouveaux modes d'intervention, soit en portant sur les professionnels du champ social des jugements quelquefois très négatifs.

Sur un autre versant, les directions d'institutions sociales privées ou de services sociaux publics se sont beaucoup transformées en comparaison de leur manière antérieure de diriger leurs structures et leurs personnels. Une véritable professionnalisation de la fonction de direction s'est opérée, tant à partir de formations délivrées par l'Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP)¹⁴ qu'à partir de formations universitaires (maîtrise AES, DESS de management¹⁵). Les modèles du management du secteur marchand se sont diffusés fortement dans le champ social, tendant à laisser croire qu'une institution sociale pouvait se diriger selon les mêmes principes qu'une entreprise industrielle et à partir des mêmes paradigmes de rentabilité budgétaire. Sans doute ces principes ont-ils été réinterprétés et adaptés au champ social par des directeurs qui, au moins dans le secteur de l'éducation spécialisée, restent souvent, quoique pas toujours, marqués idéologiquement par leur passé de travailleur social et dès lors continuent à accorder une prévalence au service rendu plus qu'à la rentabilité financière des prestations fournies.

Pour autant la conséquence de ce mouvement de professionnalisation a été de permettre une interférence bien plus forte qu'avant dans le domaine qui jusque-là était réservé aux professionnels du travail social. Auparavant, dans les années 60-70, administrateurs et dirigeants des institutions sociales exerçaient deux tâches principales : la définition des missions à assurer vis à vis des personnes prises en charge et la définition du cadre d'emploi et des conditions de travail, laissant le soin aux équipes de travailleurs sociaux, sur la base d'une reconnaissance de leurs compétences, de définir les dispositifs et les pratiques qu'ils souhaitaient mettre en œuvre. Désormais, et de plus en plus, administrateurs et dirigeants (avec l'appui technique de la strate nouvelle de l'ingénierie sociale) fixent des objectifs opérationnels, définissent des dispositifs d'intervention et de prise en charge, élaborent des normes, des procédures et des critères qui doivent être respectés dans les pratiques, mettent au point des indicateurs de résultats (surtout quantitatifs) et plus largement des méthodologies d'évaluation des résultats.

¹² Gilbert Bonnemaïson.- *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité*, rapport au premier ministre, La documentation française, 1982.

¹³ IPTR.- *Les travailleurs sociaux : crise du recrutement et formation – analyse et éléments pour une stratégie*, rapport provisoire de synthèse pour l'Assemblée des Présidents des Conseils Généraux de France, janvier 1993. Ce texte met très explicitement en cause la profession d'assistante sociale, rétive à se considérer comme dépendante des orientations données par les conseils généraux, se pensant trop comme une profession libérale auto-productrice de ses propres règles éthiques et déontologiques. Il souligne également la forte responsabilité des centres de formation dans la fabrication de cette identité professionnelle et des pratiques qui lui sont liées. Le secret professionnel constitue un des meilleurs exemples de sensibilités opposées, d'un côté les travailleurs sociaux et de l'autre un ensemble d'acteurs multiples, employeurs, élus politiques, cadres administratifs de la fonction publique territoriale...

¹⁴ Les premiers Certificats d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social (CAFDES) sont délivrés en 1969 par l'ENSP. Pourtant la diffusion des doctrines managériales au sein de l'ENSP et des centres de formation agréés est plus tardive. L'analyse des programmes d'étude et des mémoires de fin de formation des directeurs montre, à partir de la décennie 1980, un recentrage sur la fonction de direction et le management, au-delà des simples apprentissages techniques de gestion financière et administrative, qui étaient l'essentiel des formations des années précédentes (voir Roger Bertaux et Philippe Hirlet.- *L'évolution du métier de directeur d'établissement social, entre distance et proximité*, Paris, Seli Arslan, 2002, p. 79 et suivantes).

¹⁵ La diffusion des doctrines de management se fait moins au sein des formations conduisant au Diplôme Supérieur de Travail Social (DSTS, début des années 1980), souvent assurées par les départements de sociologie des universités et par des centres de formation de travail social, que plus tard dans le cadre de récents DESS, dont les maîtres d'œuvre sont souvent des institutions universitaires liées aux disciplines du Droit et de la Gestion.

Il est possible, voire probable, que cette nouvelle définition de leurs propres missions apportée par les dirigeants soit positive et apporte un surcroît de qualité de service rendu aux personnes en difficultés prises en charge, notre étude n'a pas porté sur cette question. Pour autant il est certain que le degré d'autonomie professionnelle des travailleurs sociaux qui existait auparavant s'est beaucoup affaibli devant cette montée en puissance des directions institutionnelles, qui investissent désormais un terrain sur lequel elles étaient peu présentes auparavant. Il n'est pas étonnant dès lors de constater, sur le terrain, des sentiments de frustration ou plus précisément de dépossession, de la part de travailleurs sociaux, en particulier s'ils ont un bon niveau de qualification (aujourd'hui de plus en plus niveau maîtrise, à travers DSTS et MST) et une ancienneté professionnelle qui les ont habitués à un mode d'exercice de type « artisanal-libéral¹⁶ », remis en cause par les évolutions récentes.

Cet affaiblissement de l'autonomie professionnelle est encore renforcé par des mécanismes récents, d'ordre financier, qui se substituent aux anciennes habitudes. La tendance actuelle des financeurs consiste, en particulier dans les dispositifs nouveaux du champ social, d'une part à ne pas financer du « fonctionnement », c'est-à-dire des postes permanents, mais à ne financer que des actions précises, limitées dans le temps, sur des objectifs précis, et d'autre part à mettre en concurrence les organismes à partir de procédures d'appels d'offre ou d'appels à projet¹⁷. La précarité des structures engendrée par ces modalités de financement non pérennes ainsi que la compétition entre institutions sont les conséquences directes de ces nouvelles pratiques, qui actuellement ne touchent encore qu'une frange du secteur social, la moins institutionnalisée ou la plus récente (prévention spécialisée, dispositifs d'insertion, dispositifs liés à la politique de la ville), mais qui tendent à s'étendre, y compris au secteur traditionnel des établissements privés habilités de la protection de l'enfance.

Les éléments abordés plus haut concernant la configuration actuelle des professions sociales sont à situer en lien direct avec ces analyses. L'intervention accrue des directions dans l'organisation du travail donne lieu à des formes quasi taylorisées de recomposition de celle-ci : dans beaucoup d'institutions, en particulier dans le secteur du handicap, les aides médico-psychologiques remplacent les éducateurs spécialisés à partir d'un découpage des tâches qui distingue l'intervention de nursing de l'intervention éducative ; ou encore les secrétaires médico-sociales dans les centres médico-sociaux se voient attribuer des tâches de premier accueil et de première orientation, qui supposent l'établissement d'un premier diagnostic, tâches qui jusque-là étaient celles des assistantes sociales. Ainsi des tâches auparavant prises en charge par des travailleurs sociaux de niveau III se voient autonomisées et confiées à des travailleurs sociaux de niveau IV ou V. On pourrait analyser ce processus comme une valorisation des professionnels de moindres niveaux de qualification. Mais l'observation de la réalité invite à y voir aussi l'effet d'une division verticale du travail entre conception et exécution. L'arrivée des professions d'ingénierie sociale, évoquée plus haut, peut s'analyser comme relevant de cette même division du travail, mais cette fois du côté de la conception.

Il n'est pas jusqu'au découpage français des professions sociales qui ne soit atteint par cette approche nouvelle visant à rationaliser, organiser, mettre de l'ordre dans le « désordre ». En effet, et pour une part avec raison, beaucoup de dirigeants considèrent obsolète, archaïque, irrationnel le découpage des professions du champ social aujourd'hui : il est en effet facile de constater sur de nombreux exemples

¹⁶ Le mode artisanal-libéral d'exercice du métier se caractérise par une grande autonomie professionnelle dans la définition des objets et pratiques d'intervention, par une forte polyvalence des professionnels capables de mener une action de bout en bout sans faire appel systématiquement à d'autres spécialistes, et par une identité professionnelle revendiquant cet ensemble de caractères. Le modèle inverse (faut-il l'appeler industriel ?) se fonde sur la segmentation des fonctions et sur la subordination aux représentants d'institutions désormais fortement hiérarchisées (cf. Jean-Noël Chopart.- « Du travail social à l'intervention sociale », in *Les mutations du travail social*, op. cit., p. 267 et suivantes).

¹⁷ Ces transformations sont les plus visibles au plan local : de la part des conseils généraux et des grandes municipalités ou structures intercommunales, et sont souvent liées au mouvement de décentralisation amorcé au début des années 1980 et à la tendance de l'Etat central à se désengager de ses anciennes prérogatives. Pour autant, elles caractérisent aussi très clairement les pratiques actuelles de l'Etat central (cf. l'intervention des préfets dans les dispositifs de la politique de la ville) et dès lors peuvent s'analyser comme la conséquence conjointe de la décentralisation et de la montée en puissance des raisonnements néo-libéraux.

qu'il peut y avoir plus de proximité entre deux travailleurs sociaux appartenant à des professions différentes qu'entre deux travailleurs sociaux appartenant à la même profession. Dès lors, on voit plusieurs dirigeants institutionnels recruter indifféremment, contrairement à un passé proche, des travailleurs sociaux indépendamment de leur profession d'appartenance : l'important pour eux n'est pas la spécificité liée à la profession d'origine, mais la qualité de la personne appréciée au vu des exigences du recruteur (par exemple, capacité de travail en réseau, approche territoriale, intériorisation des orientations du service).

Si nos hypothèses sont pertinentes, on ne peut manquer de faire des analogies avec l'évolution ancienne du travail industriel. Il y a près d'un demi siècle, le sociologue Alain Touraine ne notait-il pas, à partir de ses observations sur des usines sidérurgiques lorraines ou sur la firme automobile Renault, « le passage d'un système professionnel centré sur le métier à un système technique de travail centré sur l'organisation¹⁸ » ? Capables de fonctionner de façon autonome, les gens de métier définissaient eux-mêmes leurs méthodes de travail, choisissaient leurs outils, définissaient les gestes utiles, s'adaptaient à la variabilité des situations. L'évolution taylorienne a décomposé les anciens métiers et a recomposé le travail à partir d'exigences pensées dans les bureaux des méthodes. L'intervenant social n'est-il pas confronté à une évolution semblable ? Ne cherche-t-on pas à dévaloriser les spécificités professionnelles (savoirs, savoir-faire, identité professionnelle) au profit d'une intégration optimale à un système technique de travail, fait de postes et de rôles prédécoupés et prédéterminés par les managers et leurs staffs de direction, où le principal est de comprendre les informations reçues, d'y répondre par la mise en œuvre de procédures définies à l'avance, de se situer comme un rouage finalisé au sein d'une organisation complexe ?

Pour autant, les hommes ne sont pas des machines programmables à merci. L'affaiblissement des logiques professionnelles ne signifie pas leur disparition. Dans les secteurs historiques les plus qualifiés du travail social, les tendances ici décrites existent sans aucun doute, mais la résistance, passive le plus souvent, active quelquefois, des travailleurs sociaux freine leur développement.

1.3. Deux secteurs distincts

L'étude que nous avons menée nous a conduits à distinguer deux secteurs différents dans le champ social, deux secteurs fonctionnant sur des logiques différentes et avec des acteurs présentant des profils distincts : le secteur social historique et le secteur social nouveau lié au développement des politiques sociales transversales.

Le secteur social historique est constitué principalement des institutions anciennes de l'action sociale, en particulier le service social polyvalent de secteur et la protection de l'enfance (le secteur du handicap est lui aussi ancien, mais il semble bien se situer dans une position intermédiaire entre les deux autres secteurs¹⁹). Dans ces services, les travailleurs sociaux de niveau III sont fortement majoritaires, et un nombre non négligeable d'entre eux a acquis un niveau maîtrise par la formation continue : assistantes sociales dans la polyvalence de secteur, éducateurs spécialisés et éducateurs de la Justice dans la protection de l'enfance, puéricultrices dans les services de protection maternelle et infantile... Ces professionnels, qualifiés, souvent anciens et expérimentés, ont généralement une haute idée de leur mission, une forte conscience de la nécessité d'avoir reçu une formation spécifique pour

¹⁸ Alain Touraine.- « L'organisation professionnelle de l'entreprise », in *Traité de sociologie du travail*, sous la direction de Georges Friedmann et Pierre Naville, Paris, Armand Colin, 1961.

¹⁹ Dans le secteur du handicap, dominé par les associations de parents d'enfants et d'adultes handicapés, la substitution des aides médico-psychologiques aux éducateurs spécialisés constitue déjà une histoire assez ancienne. Nous faisons l'hypothèse que dans ce secteur du champ social la prévalence historique des associations de parents et des psychiatres et psychologues a eu pour conséquence de déposséder les éducateurs spécialisés de leur autonomie professionnelle et de leur capacité de résistance à ce processus. Les raisons en sont double : d'une part les parents – employeurs et usagers – tirent de cette double caractéristique une légitimité plus puissante que la légitimité technicienne des personnels éducatifs, et d'autre part le caractère scientifique de la médecine psychiatrique et de la psychologie assure là aussi, quoique sur un autre plan, l'affaiblissement de la référence éducative.

exercer leur métier en même temps qu'ils valorisent beaucoup la compétence acquise par l'expérience professionnelle ; en concordance avec ces éléments fondateurs d'une identité professionnelle solide, ils considèrent généralement qu'ils doivent conserver une grande autonomie dans l'approche des difficultés des personnes dont ils ont la charge et dans les réponses qu'ils leur apportent – certes dans le cadre des moyens alloués par leur institution d'appartenance et dans le cadre des politiques sociales définies aux échelons supérieurs –. Une étude menée plus récemment sur la façon dont les travailleurs sociaux conçoivent et gèrent les dispositifs d'insertion²⁰ montre que la véritable référence sur laquelle s'appuient les travailleurs sociaux pour définir leurs normes d'intervention réside sans doute pour une part dans les consignes données par leur hiérarchie, mais plus encore dans les mini accords locaux passés entre collègues au sein de petites unités de travail.

Pour synthétiser les observations faites sur ce premier secteur, on pourrait formuler quatre caractéristiques globales²¹ :

- un *marché fermé*, au sens où les postes de travail social sont attribués quasi exclusivement à des diplômés du travail social (diplômes d'Etat ou certificats d'aptitude délivrés et reconnus par les Ministères de tutelle) ;
- une « *logique statutaire de la qualification* » (Dubar²²), fondée sur l'existence de conventions collectives et de grilles de la fonction publique, mise en œuvre par les institutions dans leur politique de recrutement, et à travers laquelle est respectée une stricte correspondance entre le diplôme, le poste et le statut (exemple : diplôme d'assistante sociale, poste d'assistante sociale, statut d'assistante sociale) ;
- la *référence majeure aux pairs* pour déterminer les pratiques légitimes et non légitimes d'intervention ;
- enfin une *trajectoire professionnelle* majoritairement *endogène et linéaire* (trajectoire qui enchaîne formation sociale, certification en travail social, emploi et développement de la carrière professionnelle dans une grande continuité à l'intérieur du champ social, y compris dans ses formes promotionnelles).

A l'opposé, on peut situer le secteur social nouveau, dans des logiques de fonctionnement qui souvent se veulent opposées à celles du secteur social historique. En effet, ces logiques sont mises en œuvre par des acteurs sociaux, tant institutionnels que professionnels, dans une volonté de se démarquer clairement des pratiques d'intervention du secteur social historique, marquées selon eux par l'obsolescence, l'archaïsme et l'inefficacité. Les travailleurs sociaux classiques sont souvent décrits dans des termes négatifs : « beaux parleurs », « idéologues », qui « ne savent que dissenter sur la misère du monde ». Les intervenants sociaux, terme employé à dessein pour marquer la différence avec le travail social, sont recrutés à partir de critères qui mettent en avant le profil individuel du candidat et ses qualités de personnalité plus qu'une certification, un niveau global de formation (niveau II pour les chefs de projet, chargés de mission) plus qu'un diplôme précis, des compétences en management, gestion, développement local plus que des diplômes de travail social. Les références théoriques de ces intervenants sociaux sont plus fréquemment celles de disciplines de gestion et de management, ou celles de disciplines de sciences sociales et économiques que celles de disciplines liées à la psychologie. Les modes d'intervention sont plus souvent marqués par des approches territoriales et globales que par des approches centrées sur l'individu appréhendé à partir de ses traits de personnalité. Les professionnels sont pour la plupart issus d'autres champs d'activité que le champ

²⁰ Sylvain Bernardi, Roger Bertaux, Marie-Hélène Wojcik.- *L'insertion, transactions et plasticité – entre insertion précaire et désinsertion durable*, rapport final de recherche, IRTS de Lorraine, avril 2002.

²¹ Pour ce secteur historique comme pour le secteur nouveau, analysé plus loin, je m'inspire directement de l'analyse d'Elisabeth Maurel, in *Recherches et Prévisions*, n° 54, op. cit.

²² « La catégorisation des métiers de l'intervention sociale », Claude Dubar, in *MIRE INFO*, n° 40, 1997 : « Une première représentation du champ social peut être appelée "statutaire" ou "professionnelle" dans la mesure où elle est structurée principalement par la rhétorique professionnelle des "professions établies", argumentaire fondé sur une logique distinctive du diplôme et des cultures professionnelles intériorisées et reproduites lors de la formation initiale contrôlée par les élites du groupe professionnel. (...) Il s'agit d'une logique de "fermeture sociale" réservant certains emplois aux titulaires de certains diplômes » (p. 67).

social (secteur marchand de l'industrie et des services, université). Certains sont néanmoins d'anciens travailleurs sociaux ; mais il est remarquable que quelquefois ils cachent ces origines, comme si celles-ci pouvaient avoir un caractère infamant ; en tout état de cause, ces derniers adhèrent à la critique du travail social historique dans son archaïsme. Pour tenir ces postes, qui se trouvent pour la plupart liés directement au développement des politiques sociales territoriales et donc aux élus politiques, les chefs de projet et chargés de mission se trouvent dans l'obligation de faire preuve d'un sens affiné des enjeux politiques ; leur adéquation aux orientations des élus auxquels ils sont liés est une nécessité de leur survie.

Pour synthétiser nos observations, on peut également énoncer quatre caractéristiques²³ :

- un *marché ouvert*, au sens où les postes d'intervenants sociaux concernent des profils multiples, non réservés aux seuls diplômés d'une formation spécifique ;
- une « *logique gestionnaire de la compétence* » (Dubar²⁴), où l'important est constitué par le profil personnel de chaque candidat et son adéquation aux attentes de l'employeur qui le recrute ;
- une *dépendance forte aux élus politiques* ;
- enfin une *trajectoire professionnelle non linéaire et exogène*, en ce sens que leur présence dans le champ social n'est souvent qu'un passage dans une carrière professionnelle faite de multiples postes dans des secteurs variés.

1.4. Le rôle de l'appareil de formation dans ces mutations

Les développements antérieurs ont mis en lumière l'influence de facteurs multiples dans les mutations observées : tant les évolutions socio-économiques que les jeux d'acteurs institutionnels. Le rôle joué par l'appareil de formation a peu été évoqué, car pour l'essentiel il a souvent constitué un frein à l'affermissement de ces acteurs institutionnels puissants que sont désormais les directions associatives et les élus des conseils généraux et grandes structures communales ou intercommunales. Les centres de formation de travailleurs sociaux, dont l'activité principale concerne les formations initiales, ont généralement contribué, pas forcément dans une stratégie volontariste, mais plus vraisemblablement par habitude, à conforter l'autonomie professionnelle (relative) de ceux qu'ils formaient depuis de longues années et donc à renforcer le modèle ancien de professionnalisation (logique statutaire de la qualification, référence majeure aux pairs) contre les empiètements des nouveaux acteurs institutionnels.

Pour autant, deux nuances doivent être introduites ici. En premier lieu, le renforcement du modèle ancien ne signifie pas l'immobilisme, et les centres de formation se sont dans cette période considérablement transformés : décroisement des formations professionnelles par l'instauration de « tronc communs » entre filières (en particulier dans les IRTS et plus largement dans les centres préparant à des qualifications professionnelles multiples), ouverture à de nouvelles approches théoriques et méthodologiques (travail social global, développement local, méthodologie de projet, travail en réseau), sensibilisation aux nouvelles formes d'exclusion et aux dispositifs nouveaux décidés par le législateur. Ces évolutions s'expliquent aisément ; plus que dans d'autres champs, la formation au travail social est structurellement liée aux secteurs professionnels correspondants et donc à leurs mutations : l'organisation des formations sur le principe de l'alternance école/terrain²⁵ est une pratique très ancienne, et les interventions de formation sont réalisées non seulement par des formateurs permanents des centres, mais aussi très souvent par des vacataires, dont la majorité sont

²³ En référence directe aux travaux d'Elisabeth Maurel (note 19).

²⁴ « A partir de définition de postes ou d'emplois, de fonctions ou de missions, [la logique gestionnaire de la compétence] tente, par des outils de gestion appropriés (référentiels, bilans, entretiens, projets...), de rationaliser les contenus d'activités et de promouvoir de nouvelles filières d'évolution minimisant et optimisant les résultats. (...) Cette représentation implique une autre représentation du champ lui-même qui devient un espace structuré par des positions et des filières d'emploi et non plus un système professionnel organisé par des statuts. » (Dubar in *MIRE INFO* n° 40, p. 68)

²⁵ Exemple : la formation des éducateurs spécialisés est de 15 mois en centre de formation et de 15 mois en stages.

des professionnels des établissements et services sociaux (en particulier, travailleurs sociaux et psychologues). Les centres de formation sont restés – à mon sens, et ce n'est pas une critique de ma part – dans la logique d'un modèle de professionnalisation, où la formation des entrants est étroitement contrôlée par les représentants reconnus de ces professions²⁶ (et non pas des institutions).

En second lieu, les formations aux professions du champ social concernent pour une part de plus en plus importante des professions de niveaux I et II : directeurs, cadres intermédiaires, chargés de mission et chefs de projets d'intervention sociale. Dans ce domaine, non seulement les formations accordent une très large place aux questions du management, et en ce sens renforcent les évolutions significatives que nous avons signalées plus haut concernant la fonction de direction élargie ; mais aussi les centres de formation classiques du travail social n'exercent plus le monopole de fait qu'ils ont souvent dans les formations initiales : l'université, l'ENSP, des écoles privées, quelquefois liées à de grands groupes du secteur marchand²⁷, apportent une contribution forte à la formation de cet encadrement et amènent leurs propres orientations. Au demeurant, celles-ci sont multiples et contrastées, y compris pour ce qui concerne la question du management. Une étude faite par le département de recherche de l'IRTS de Lorraine sur les cadres intermédiaires²⁸ a montré qu'on pouvait classer ces orientations pédagogiques des structures de formation en trois types : la centration sur des apprentissages techniques et procéduraux (« le pratico-pratique », tel que le disent certains de nos interlocuteurs) ; le développement, au-delà de ces apprentissages, de références appuyées sur les doctrines de management ; la recherche d'une posture distanciée, critique et innovante dans l'exercice de la fonction de cadre, en particulier par l'importance accordée à l'utilisation de multiples paradigmes et à leur confrontation.

Ces éléments tendent à montrer que si les structures de formation n'échappent pas aux mouvements de transformation évoqués plus haut, leur influence ne doit pas être surestimée ni lue de manière univoque. Elles sont traversées, comme les autres institutions du champ social et depuis longtemps²⁹, par de multiples courants de pensée et de pratique, par des conflits et rapports de force quelquefois violents, et leur avenir est pour une part conditionné par des évolutions qu'elles ne maîtrisent pas (désengagement de l'Etat au profit des régions, développement des licences professionnelles à l'université, nouveau mode d'accès à la certification par la VAE, éléments abordés plus loin).

2. La question de l'avenir du champ social et des professions sociales

Il ne peut être question ici de jouer les prophètes ; l'histoire passée a suffisamment montré les erreurs de pronostic. En revanche il est possible de s'appuyer sur les évolutions récentes pour déceler les facteurs principaux qui pèseront sur l'avenir du champ social. En tout état de cause, il serait contraire à nos orientations théoriques de considérer cet avenir comme joué d'avance, alors que précisément tout le sens de notre propos a été de mettre en avant non pas des facteurs structurels (même si ceux-ci ne peuvent être ignorés), mais des jeux d'acteurs dans le cadre de ces déterminants structurels. Quatre facteurs, correspondant à quatre enjeux principaux dont se saisissent les acteurs impliqués dans le champ social, peuvent être distingués.

2.1. Modes de financement : logique de service ou logique marchande

On l'a dit plus haut, les modes de financement traditionnels du champ social historique, par le système du prix de journée ou par le système de la dotation globale, est progressivement « grignoté » par de

²⁶ Si on veut être complet, il faut ajouter la grande place accordée aux enseignants des universités, ce qui est totalement logique avec un modèle de professionnalisation qui valorise la certification.

²⁷ Un exemple parmi d'autres : Cap Gemini a un service spécialisé dans la formation des cadres sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

²⁸ Roger Bertaux, Philippe Hirlet, Judith Kaiser, Olivier Prépin et Frédérique Streicher.- *Analyse des fonctions et besoins en formation de l'encadrement intermédiaire des secteurs sanitaire, social et médico-social en Lorraine*, Département de recherche de l'IRTS de Lorraine, rapport final de recherche juin 2002.

²⁹ Cf. *Pauvres et marginaux dans la société française*, Roger Bertaux, Presses Universitaires de Nancy, 1994, p. 265 et suivantes.

nouvelles procédures, d'inspiration néo-libérale, qui consistent d'une part à lier le financement à des objectifs et à des résultats obtenus et d'autre part à mettre les institutions sociales dans une logique majeure de compétition entre elles. L'enjeu est d'importance, et ce point nécessite explication, car il ne faut pas simplifier les termes du débat. Ces nouvelles procédures ont des effets multiples. En premier lieu, elles fragilisent le fonctionnement des institutions sur le plan financier : un financement sur objectif par exemple est par définition non pérenne, et une institution dont la part de ces financements non pérennes devient importante est acculée à une prudence gestionnaire, qui généralement a pour effet de développer les emplois à durée déterminée et dès lors tend de fait à sélectionner des personnes moins formées ou non formées.

En second lieu, la question de l'évaluation des résultats est souvent une question piégée. Dans le ciel des idées, il va de soi qu'une action quelconque ne peut faire l'objet d'un financement socialisé qu'à partir du moment où elle apparaît socialement utile ; donc la question de l'évaluation des résultats se pose de façon tout à fait légitime. Ce qui vient compliquer cette approche est la réalité des modes d'évaluation : dans beaucoup de situations, ces évaluations sont purement quantitatives³⁰ ; ou lorsque les dimensions qualitatives sont prises en compte, elles le sont souvent (voir les procédures liées à la démarche qualité ou à l'accréditation) à partir d'une conception normative de la « bonne pratique », alors même que dans le champ social il est bien difficile de définir avec certitude de pareilles normes. On comprend que les travailleurs sociaux se rebellent fréquemment non contre le principe de l'évaluation des résultats, qu'ils ont généralement fini par accepter, pressés par les décideurs territoriaux et en dépit d'attitudes contraires antérieures à la décentralisation, mais contre la manière dont se pratiquent les évaluations, et surtout contre une liaison, qui ne peut apparaître que comme arbitraire, entre résultats et financements, à partir du moment où il n'y a pas accord sur les critères d'évaluation des résultats.

Lorsque, et c'est le cas dans bien des situations, les critères d'agrément d'un projet ou les critères d'évaluation des résultats se fondent trop exclusivement sur le moindre coût pour le financeur ou sur la rentabilité financière dans l'organisation du travail social ou éducatif, on risque fort de faire prévaloir une logique marchande plus qu'une logique de service à l'utilisateur. Certains observateurs vont même jusqu'à penser que cette logique marchande poussée à son terme peut déboucher sur une marchandisation de la relation de service³¹, c'est-à-dire de la relation du travailleur social à l'utilisateur, sur fond d'un système qui permettrait de rendre solvables les demandeurs individuels de services sociaux. Les prestations rendues aux personnes âgées par les aides à domicile ne sont-elles pas déjà pour une grande part dans cette logique ? A quand les services marchands rendus par les assistantes sociales ou les éducateurs spécialisés à des demandeurs qui les rémunéreront sur la base d'une allocation qui leur sera versée par un organisme de protection sociale ?

2.2. Evolution des rapports entre secteur social historique et secteur social nouveau

La description et l'analyse que nous avons faites des rapports entre ces deux secteurs du champ social vaut surtout pour les années 80-90. Il nous semble que des évolutions significatives donnent à penser que la guerre annoncée entre les anciens travailleurs sociaux et les modernes intervenants sociaux n'aura pas lieu, ou tout au moins n'est pas certaine. Des appréciations contrastées peuvent en effet être tenues sur cette question. D'un côté, celui de la guerre annoncée, on pourrait citer en particulier nombre de contributions au numéro récent de la revue ESPRIT consacré au travail social³² ; dans ces

³⁰ Exemple rencontré dans un département lorrain : non seulement des statistiques sont faites chaque mois sur le nombre de contrats d'insertion validés en CLI (dans le cadre du RMI), mais ces statistiques sont établies pour chaque travailleur social et sont rendues publiques à l'intérieur des services du conseil général.

³¹ Jean-Noël Chopart.- « Le travail social face aux mutations économiques », in *Recherches et Prévisions*, n° 44, 1996.

³² ESPRIT.- *A quoi sert le travail social ?*, n° 241, mars-avril 1998. On peut lire dans l'article introductif « 1972-1998 : les nouvelles données du social », rédigé par les coordinateurs de ce numéro spécial, Jacques Donzelot et Joël Roman, que les métiers de la ville et les métiers de l'insertion apportent des réponses plus pertinentes aux problèmes de nos concitoyens en difficultés que les travailleurs sociaux classiques. En effet, pour les auteurs, le chômage de masse a remis en cause la « posture professionnelle, tout à la fois tutélaire et émancipatrice » des

contributions, quelques sociologues et autres observateurs de la vie sociale continuent à faire le procès du travail social historique et à montrer son inadéquation aux problèmes sociaux contemporains, point de vue que je ne partage pas dans son caractère systématique.

D'un autre côté, celui de la guerre avortée, on peut noter quelques observations intéressantes. Les nouveaux intervenants sociaux sont pour quelques-uns d'entre eux dans le champ social depuis 10 à 15 ans, ils ont appris à connaître les travailleurs sociaux classiques, à travailler avec eux, à les solliciter pour des situations complexes de personnes, pour lesquelles eux-mêmes n'avaient pas de solution ; bref le travailleur social historique n'est plus le repoussoir qui avait pu leur apparaître à leur entrée dans le champ social. De plus, souvent embauchés sur des contrats à durée déterminée, pour des missions limitées dans le temps, ils en viennent à souhaiter se stabiliser dans leur emploi, voir leurs qualifications reconnues, bref ils commencent à se situer dans une volonté de se professionnaliser ; ce faisant, n'agissent-ils pas comme l'ont fait leurs prédécesseurs dans le passé, où chaque nouvelle strate de travailleurs sociaux apparue au fil des ans a cherché à passer du bénévolat au salariat, ou d'une faible reconnaissance statutaire à l'inscription stabilisée dans des textes définissant leurs missions, cadrant les compétences requises pour exercer leur métier, stipulant cursus de formation et diplômes, liant les certifications à des statuts et à des rémunérations. Embauchés sous la logique de la compétence, ils tendent à revendiquer la logique de la qualification.

De façon parallèle, les travailleurs sociaux historiques campent rarement sur des positions anciennes, même s'ils défendent leurs professions et leurs spécificités professionnelles. Les approches nouvelles dans le champ social ne leur sont pas étrangères : compréhension globale des problèmes des personnes (dans les dimensions psychologiques, sociologiques, économiques, culturelles...), pratiques visant non seulement les individus mais les groupes et les territoires, méthodologies intégrant la démarche de projet, le partenariat et le travail en réseau. Collaborant de plus en plus souvent avec les nouveaux intervenants sociaux, ils sont amenés à les connaître, à intégrer peu à peu de nouvelles manières de penser et de faire, voire à monter et mener ensemble des projets d'intervention³³. C'est ainsi que progressivement une certaine osmose s'effectue entre « anciens et modernes » au lieu de la guerre annoncée. Ce passage est plus d'une fois favorisé par une petite minorité qui se caractérise par une double appartenance : anciens travailleurs sociaux historiques, il se sont lancés dans les nouveaux dispositifs et ont contribué à inventer les nouvelles logiques d'intervention. Ayant un pied dans le social historique et un pied dans le social nouveau, ils sont capables d'exercer une fonction de traduction et de médiation entre ces deux secteurs³⁴.

2.3. Evolution des rapports entre professionnels, institutionnels et politiques

Sur ce point également, les descriptions et analyses concernent surtout les années 80-90. Des changements récents affectent à nouveau les relations entre ces acteurs, bien que dans l'état présent il

travailleurs sociaux, qui « n'ont plus tant affaire à des invalides qu'il faudrait valider, à des anormaux qu'il faudrait rendre normaux, qu'à des valides invalidés par la conjoncture du marché de l'emploi » ; avec le chômage de masse, c'est-à-dire avec l'émergence d'une société postindustrielle qui n'est plus fondée sur « une organisation de masse de la production », apparaît un « vide social, une perte de perception des règles communes » ; « ce vide social, les travailleurs sociaux n'ont pas su le combler ; il fallait inventer des formules de médiation entre habitants et institutions propres à rétablir la crédibilité des seconds aux yeux des premiers ; (...) ce travail de médiation, ce sont les métiers de la ville qui vont l'assurer plus que les travailleurs sociaux ». Quant au second volet, celui des métiers de l'insertion, « la condition des allocataires du RMI et de tous ceux qui vivent grâce aux minima sociaux pose un problème totalement différent de celui des marginaux de la société industrielle pour lesquels ont été formés les travailleurs sociaux. Confrontées à cette population, les assistantes sociales ont découvert les limites de l'accompagnement social (...). Les métiers de l'insertion (...) ont pour objectif (...) de faire ce que le travail social ne sait pas faire, à savoir maintenir ou restaurer le sentiment que les inclus de la protection sociale ne sont pas reclus, qu'ils peuvent se mouvoir dans la société, y trouver ou y retrouver un rôle ».

³³ Analyse à laquelle n'adhèrent pas les auteurs critiques du travail social historique cités plus haut, lesquels ne perçoivent les travailleurs sociaux actuels que sous une forme monolithique et sous les traits d'un passé qui, à mon sens, caractérise de moins en moins les jeunes générations.

³⁴ *Le travail social à l'épreuve du territoire*, op. cit.

faillie se garder de généraliser des observations qui restent fragmentaires. Dans plusieurs lieux, nous avons pu constater que les appréciations négatives sur le travail social avaient laissé la place à un ajustement plus favorable. Plusieurs élus ont effectué des expériences malheureuses de recours à un personnel non social³⁵ pour intervenir en particulier dans l'encadrement des jeunes dans les quartiers « sensibles », par méfiance à l'égard des éducateurs spécialisés ; ces expériences sont loin d'avoir donné toujours de bons résultats et il est devenu évident pour beaucoup de responsables que la complexité des problèmes vécus par les jeunes nécessitait d'avoir recours à des personnes formées. Ce sentiment de la nécessité de la formation a été exprimé plus récemment par nombre de directeurs d'internats sociaux que nous avons rencontrés au cours d'une étude sur la fonction de direction³⁶ : pour diverses raisons, dont la RTT, un manque important de personnel éducatif se fait ressentir dans beaucoup d'établissements sociaux ; comme les diplômés sont en nombre insuffisant, il est fait appel à des personnes non formées ; les résultats, selon ces directeurs, sont fréquemment très négatifs : régulation insuffisante des phénomènes de groupe, développement d'un climat de violence, turn over des personnels qui renforce l'instabilité globale.

Plus généralement, on peut considérer que la décentralisation a bousculé beaucoup d'habitudes anciennes et qu'il a fallu dix à quinze ans pour que les acteurs opèrent entre eux les ajustements rendus nécessaires à cette nouvelle donne. Les travailleurs sociaux étaient peu habitués à rendre des comptes sur leur travail à des personnes extérieures au champ social ; inversement les élus découvraient totalement pour certains un champ qu'ils abordaient avec les approches du sens commun, à la fois dans des tonalités charitables et dans des attentes très normatives. Le choc entre ces acteurs a souvent été très rude. Pour autant, peu à peu, dans beaucoup d'endroits, les ajustements nécessaires se sont réalisés, les élus ont appris à décoder les formes de raisonnement et d'expression des travailleurs sociaux, qui de leur côté ont appris à prendre en compte la logique des élus. La meilleure compréhension des logiques d'action des uns par les autres ne doit cependant pas être interprétée dans une vision angélique et lénifiante des rapports sociaux. Dans nombre d'endroits, des explications rudes peuvent amener des compromis acceptables par les parties, mais dans beaucoup d'autres le conflit ne débouche que sur la subordination et la soumission³⁷, car il apparaît assez clair que s'ils le décident les élus des conseils généraux et des grandes communes ont les moyens d'imposer leur volonté aux travailleurs sociaux.

En revanche, loin d'être incertains, les processus de réorganisation de la division du travail entre professionnels du champ social, processus que nous avons abordés plus haut, paraissent irréversibles ; quelle que soit la résistance des travailleurs sociaux historiques, la montée en puissance des professions de niveau IV et V est trop importante pour que l'on puisse imaginer des retours à la situation antérieure ; tout au plus peut-on imaginer, sans certitude, que certains sous-secteurs y échapperont (le service social par exemple, qui bénéficie encore aujourd'hui d'un monopole d'exercice officialisé dans les textes légaux³⁸). De même il est probable que les phénomènes de substitution entre professions sociales se développeront.

Inversement, et c'est sans doute cela le plus important, rien ne semble définitivement joué dans le domaine de la standardisation de la relation de service. La démarche qualité et l'accréditation semblent aller dans le sens d'établir des normes uniformisées de « bonnes pratiques »³⁹. Il convient certainement d'être prudent sur l'appréciation qu'on peut en faire ; quand ces procédures se seront généralisées dans le champ social, il faudra en faire le bilan ; mais ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Pour autant, le

³⁵ Quelquefois, le profil recherché est le profil sportif.

³⁶ *L'évolution du métier de directeur d'établissement social, entre distance et proximité*, op. cit.

³⁷ Cf. *Education populaire, territoires ruraux et développement*, op. cit.

³⁸ La profession d'assistant de service social est la seule profession sociale bénéficiant légalement de ce monopole d'exercice.

³⁹ La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale engage le champ social dans la démarche qualité : obligation est faite aux établissements de procéder à une démarche d'auto-évaluation de leurs activités et de la qualité de leurs prestations, et de se soumettre à une évaluation externe. Des recommandations de « bonnes pratiques professionnelles » doivent être élaborées par un Conseil National de l'évaluation sociale (Cf. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, numéros de janvier à mars 2002).

champ social constitue probablement un des secteurs qui se prête le moins à ces formes d'uniformisation normative, sauf à prendre le risque de déclencher des révoltes parmi les personnes prises en charge. La capacité d'adaptation aux situations locales, tant individuelles que collectives, paraît être une exigence absolue à respecter sous peine de contre-performances majeures. Et d'autre part, c'est bien sur ce terrain que la résistance des travailleurs sociaux est la plus forte, qu'ils défendent leur autonomie professionnelle quant à la compréhension des problèmes des personnes et quant au type de réponses à y apporter. Pour paraphraser le sociologue Pierre Bourdieu, il y a chez beaucoup de professionnels du social l'idée que le travail social est « un sport de combat » ; ajoutons : trop souvent un sport individuel, insuffisamment collectif.

2.4. Evolution des modes d'accès à la qualification

Les formations aux professions sociales sont probablement à la veille de transformations majeures. Le Ministère de la Solidarité du gouvernement Jospin s'est préoccupé de cette question en lançant une opération d'élaboration d'un « schéma national des formations sociales » avec tous les partenaires sociaux concernés. Le schéma lorrain⁴⁰, élaboré à partir de réunions nombreuses de représentants des écoles, des ministères, des employeurs publics et privés, des professions sociales, conforte le « noyau dur » des professions sociales historiques, met l'accent sur la formation des professions des niveaux IV et V, envisage le développement de formations de l'encadrement et de l'ingénierie sociale. Bref, dans la logique de ce schéma, portée par l'ensemble des acteurs lorrains, on reste dans la continuité des formations anciennes, remises à jour sans doute mais sans révolution majeure. Mais quel est l'avenir de ces projets lorsqu'on sait que le gouvernement Raffarin semble bien avoir abandonné toute référence à cette démarche engagée sous le gouvernement Jospin ?

Par ailleurs d'autres facteurs doivent être pris en compte : le transfert aux Conseils Régionaux du domaine des formations du champ social, le schéma des formations universitaires européennes (le rythme « 3-5-8 »), l'arrivée des dispositifs d'apprentissage dans le champ social, et le début de mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience. Concernant ces facteurs, il est sans doute trop tôt – et nous n'avons pas mené d'étude particulière sur ces sujets – pour en pronostiquer les effets sur les formations et qualifications sociales ; on se contentera de quelques remarques formulées à titre d'hypothèses. Concernant l'apprentissage, il semblerait bien que ce dispositif, récemment arrivé dans les formations sociales, introduise un renforcement significatif de la présence des institutions sociales dans la formation à travers les divers conseils de régulation et de contrôle (conseil de perfectionnement, conseil technique et pédagogique...) et à travers le rôle très important des maîtres d'apprentissage, qui sont souvent des cadres des établissements. Sans doute, l'alternance stage-école a-t-elle toujours caractérisé les formations aux professions sociales ; mais dans les dispositifs d'apprentissage, le lien entre les formateurs des centres de formation et les formateurs des institutions sociales est non seulement plus important, mais aussi il est formalisé dans des procédures précises qui s'imposent aux divers partenaires (formation des maîtres d'apprentissage, cahiers de liaisons entre école et institutions sociales, quotas horaires mensuels de suivi des apprentis par les maîtres d'apprentissage...). En Lorraine, ce processus est engagé seulement depuis l'année 2001/02 pour la formation des moniteurs éducateurs et plus récemment (rentrée 2003/04) pour les éducateurs ; autant il est difficile d'en pronostiquer les effets, autant il paraît acquis que l'apprentissage va se développer et concerner plusieurs professions sociales⁴¹, et autant il semble bien que le renforcement des liens entre centres de formation et employeurs va sans doute bouleverser en partie les pratiques antérieures qui faisaient de la formation surtout un champ de compétence pour les écoles, leurs cadres pédagogiques et les professionnels sociaux invités (et forcément sélectionnés) à y intervenir.

⁴⁰ *Schéma régional des professions sociales en Région Lorraine, 2002-2005, DRASS de Lorraine, juillet 2002.*

⁴¹ L'apprentissage peut sous l'angle du marché de l'emploi être considéré comme une forme nouvelle (dans le champ social) de régulation de la relation emploi-formation, puisque contrairement aux formations classiques soumises à des quotas définis par les DRASS, les effectifs d'apprentis dépendent des accords entre partenaires sociaux (syndicats de la branche professionnelle, OPCA, et centres de formation) et sont hors quotas. S'il n'existe pas à l'heure actuelle d'obligation légale pour les centres de formation en matière d'apprentissage, pour autant ce modèle tend à se renforcer et implique bien plus que la gestion des flux par les employeurs, mais leur plus grande implication dans les contenus et la pédagogie de la formation.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), qui commence à être mise en œuvre à partir de la loi de modernisation sociale et des décrets qui tendent à en structurer l'application dans chaque profession, constitue certainement l'élément le plus nouveau, voire l'élément potentiellement le plus déstabilisateur, dans le champ des formations aux professions sociales. Si le principe ne peut sérieusement être contesté, la manière d'appliquer ce principe doit être regardée de près. Si dans la pratique, les jurys qui, à partir de travaux récents et conséquents sur les « référentiels de compétences », valident sur dossier l'expérience des candidats, fonctionnent avec rigueur et n'acceptent de ne délivrer des qualifications qu'à partir de preuves sérieuses de capacités dans les divers domaines de compétence d'une profession, cette nouvelle manière d'accéder à la qualification et aux professions se fera en continuité avec les processus classiques de formation et de certification. Inversement, si les jurys fonctionnent sans critères rigoureux d'appréciation des capacités, si d'ailleurs des certificats attestant de compétences sont délivrés par des personnes complaisantes, la déstabilisation de l'ensemble du champ social risque d'être très forte. Car dans ce cas, on pourra analyser la VAE comme la forme la plus affinée de la « logique de la compétence », telle que nous l'avons définie plus haut ; si on n'y prend pas garde, l'élément déterminant dans un dossier de validation des acquis de l'expérience finira par être constitué par le seul point de vue de l'employeur ou de son représentant à travers les attestations délivrées.

Cet ensemble d'évolutions ne peut être interprété d'une façon univoque, et d'autant moins que les effets de ces évolutions sont encore incertains. C'est dire que les enjeux des années à venir restent forts en particulier dans la recherche d'un rapport équilibré entre logique statutaire de la qualification et logique gestionnaire de la compétence⁴², dans la définition de nouvelles professions et formations, dans les relations entre élus politiques, responsables institutionnels et professionnels du champ social. L'avenir est loin d'être écrit ; mais il le sera d'autant moins que les professionnels prendront les moyens de sortir des seules lamentations individuelles et de construire une force capable d'équilibrer la montée des nouveaux pouvoirs, non pas dans la perspective stupide de nier la place et le rôle des élus politiques et des dirigeants institutionnels, mais dans la logique de conserver à chacun la fonction qui lui revient à la place qui est la sienne.

⁴² Voir « Défense de la qualification et de la compétence », Roger Bertaux, in *Qualifier le travail social, dynamique professionnelle et qualité de service*, sous la direction de Michel Chauvière et Didier Tronche, Paris, Dunod, 2002.

Références bibliographiques

- Actualités Sociales Hebdomadaires, numéros de janvier à mars 2002, articles sur la loi 2002-2.
- Bastien Marie-Christine, Bernardi Sylvain et Bertaux Roger.- *Education populaire, territoires ruraux et développement*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Bernardi Sylvain, Bertaux Roger, Wojcik Marie-Hélène.- *L'insertion, transactions et plasticité – entre insertion précaire et désinsertion durable*, rapport final de recherche, IRTS de Lorraine, avril 2002.
- Bertaux Roger.- *Pauvres et marginaux dans la société française*, Presses Universitaires de Nancy, 1994 (réédition à l'Harmattan, 1996).
- Bertaux Roger, Hirlet Philippe.- *L'évolution du métier de directeur d'établissement social, entre distance et proximité*, Paris, Seli Arslan, 2002.
- Bertaux Roger.- « Défense de la qualification et de la compétence », in *Qualifier le travail social, dynamique professionnelle et qualité de service*, sous la direction de Michel Chauvière et Didier Tronche, Paris, Dunod, 2002.
- Bertaux Roger, Hirlet Philippe, Kaiser Judith, Prépin Olivier et Streicher Frédérique.- *Analyse des fonctions et besoins en formation de l'encadrement intermédiaire des secteurs sanitaire, social et médico-social en Lorraine*, Département de recherche de l'IRTS de Lorraine, rapport final de recherche juin 2002.
- Bonnemaïson Gilbert.- *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité*, rapport au premier ministre, La documentation française, 1982.
- Chopart Jean-Noël.- « Le travail social face aux mutations économiques », in *Recherches et Prévisions*, n° 44, 1996.
- Chopart Jean-Noël (sous la direction de).- *Les mutations du travail social, dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod, 2000.
- Chopart Jean-Noël.- « Du travail social à l'intervention sociale », in *Les mutations du travail social, dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod, 2000.
- Donzelot Jacques et Roman Joël.- « 1972-1998 : les nouvelles données du social », in *A quoi sert le travail social ?*, ESPRIT, n° 241, 1998.
- DRASS de Lorraine.- *Schéma régional des professions sociales en Région Lorraine, 2002-2005*, juillet 2002.
- DRESS.- « Les travailleurs sociaux en 1998 : environ 800 000 professionnels reconnus », in *Etudes et résultats*, n° 79, septembre 2000.
- Dubar Claude.- « La catégorisation des métiers de l'intervention sociale », in *MIRE INFO*, n° 40, 1997.
- Dubedout Hubert.- *Ensemble, refaire la ville*, rapport au premier ministre, La documentation française, 1983.
- ESPRIT.- *A quoi sert le travail social ?*, n° 241, mars-avril 1998.
- Ion Jacques et Tricart Jean-Paul.- *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 1984.
- Ion Jacques.- *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat, 1990.
- IPTR.- *Les travailleurs sociaux : crise du recrutement et formation – analyse et éléments pour une stratégie*, rapport provisoire de synthèse pour l'Assemblée des Présidents des Conseils Généraux de France, janvier 1993.
- Maurel Elisabeth.- « Observer les emplois et les qualifications de l'intervention sociale », in *Recherches et Prévisions*, n° 54, 1998.
- Schléret Yvon, Legrand Monique, Bertaux Roger, Bernardi Sylvain, Drion Sylvie, Meyer Vincent, Warry Olivier, Zanferrari Fanny.- *Observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale*, rapport final de recherche, Nancy, 1998.
- Schwartz Bertrand.- *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au premier ministre, La documentation française, 1981.
- Touraine Alain.- « L'organisation professionnelle de l'entreprise », in *Traité de sociologie du travail*, sous la direction de Georges Friedmann et Pierre Naville, Paris, Armand Colin, 1961.